



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 95969

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes relayées par la Fédération nationale des associations des rééducateurs de l'éducation nationale (FNAREN), sur la formation et la répartition des personnels des RASED (Réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté). Ce réseau, élément essentiel de la politique de « refondation de l'école », renforce les équipes pédagogiques dans les établissements scolaires et apporte une aide spécifique aux élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Le collectif scientifique de la FNAREN constate de grandes disparités entre académies quant au respect des missions des personnels des RASED, la répartition locale des postes ne permettant pas de couvrir de façon optimale les besoins d'aides différenciées apportées aux enfants et l'accompagnement des équipes enseignantes. La FNAREN s'interroge parallèlement sur le déséquilibre entre les départs en retraite et le nombre actuel de personnes envoyées en formation ainsi que sur l'uniformisation de cette formation craignant qu'elle ne permette l'accueil des singularités des différentes situations. L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. Les RASED participent de la réussite de ces objectifs. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour que ces personnels puissent assurer leur mission auprès de tous les élèves qui nécessitent leur aide.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95969

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4372

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)